

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 novembre 2021
N° CP-2021-10-12-5

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Développement des publics et des territoires

Service consulté

CONTRATS DE REBOND CULTUREL AU TITRE DU PLAN ALSACIEN DE REBOND SOLIDAIRE ET DURABLE - PROPOSITIONS D'APPROBATION DE CONVENTIONS ET D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Résumé : Le présent rapport propose, au titre du Plan alsacien de rebond, solidaire et durable, adopté par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace lors de sa séance du 26 mars 2021 (n° CD-2021-4-8-4), d'approuver des conventions de partenariat et de décider de l'attribution de subventions de fonctionnement pour la réalisation de Contrats de rebond culturel pour un montant de 963 146 € au titre de 2021 et de 157 974 € au titre de 2022.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable des sept commissions territoriales de la CeA.

Afin d'accompagner la résilience de la société alsacienne, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a adopté un Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable lors de sa réunion du 26 mars 2021. Le volet culturel de ce dernier comprend notamment les Contrats de rebond culturel dont les modalités opérationnelles ont été fixées par la Commission permanente lors de sa séance du 31 mai 2021 (N° CP-2021-6-6-9).

Les contrats de rebond culturel sont à destination des intercommunalités, des Communes et de leurs groupements. Ils ont pour objectifs la mise en réseau et le partenariat

Dans le cadre d'un appel à déclaration d'intention, la Collectivité européenne d'Alsace a proposé deux modes d'action : un contrat de rebond pour un événementiel culturel et un contrat de rebond pour une résidence artistique.

Évènementiel culturel

Par évènementiel culturel est visée l'organisation d'une action culturelle ponctuelle, participant à l'animation et à l'attractivité d'un territoire pendant la saison culturelle 2021-2022.

L'évènement peut constituer une manifestation unique inédite ou venir en complément d'une programmation culturelle préexistante en permettant une ouverture élargie à d'autres territoires ou publics. Elle favorise le soutien de professionnels de la culture, artistes intermittents, compagnies.

Pour chaque évènementiel culturel retenu, la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace doit être arrêtée par la Commission permanente dans le respect des règles suivantes : un taux fixé à 40% du coût du projet éligible dans la limite d'un plafond de 10 000 €.

Résidence artistique

La notion de résidence artistique renvoie à la présence d'une équipe artistique professionnelle, sur un territoire et pour une durée longue, accompagnée par une collectivité et associant des opérateurs locaux (culturels, éducatifs, sociaux...) dans l'objectif partagé d'une rencontre avec les habitants à travers un ensemble d'actions (rencontres, ateliers, spectacles).

La subvention de la Collectivité européenne d'Alsace pour la mise en place d'une résidence artistique est fixée par la Commission permanente et peut aller jusqu'à 80% du coût du projet éligible.

Le rapport de présentation de la délibération du 31 mai 2021 envisageait de limiter le nombre de conclusion de contrats « Évènementiel culturel » et « Résidence artistique » à un contrat de chaque type par établissement public de coopération intercommunal (EPCI) candidat. A défaut d'EPCI volontaire, la contractualisation était ouverte aux Communes porteuses de centralité, dans la limite d'une par EPCI, à l'échelon d'un quartier pour certaines Villes ou à l'échelon d'un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR).

La délibération adoptée n'a cependant pas repris expressément cette limitation, et l'appel à déclaration d'intention diffusé aux partenaires potentiels n'a pas non plus mentionné une telle limitation, ce qui a conduit certains bénéficiaires potentiels à présenter plusieurs projets intéressants sur le même territoire.

Dans ces conditions, il est proposé d'acter expressément la faculté de retenir, à l'échelle d'un même EPCI, plusieurs projets, indépendamment de la nature du porteur public (EPCI, commune, PETR) dès lors qu'ils répondent aux ambitions du dispositif « contrats de rebond culturel » et s'inscrivent dans ses enjeux.

PROPOSITION D'ENGAGEMENT DES SEPT TERRITOIRES DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE EN FAVEUR DES CONTRATS DE REBOND CULTUREL

Les crédits impartis aux Contrats de rebond culturel bénéficiant d'une autorisation d'engagement sur deux ans, les Commissions Territoriales ont rendu leurs avis en précisant si les subventions étaient à verser au titre de l'année 2021 ou 2022.

TERRITOIRE NORD ALSACE

Sur avis de la 9^{ème} Commission Nord Alsace - Haguenau – Wissembourg du 4 octobre et du 4 novembre 2021, il est proposé d'attribuer des subventions pour l'organisation de 13 Evènementiels culturels ainsi que pour 5 Résidences artistiques pour un montant total de 137 412 € ainsi répartis :

▪ Evènementiels culturels

Communauté de communes	Projet	Montant subvention
La Basse-Zorn	La Basse-Zorn A l'An Vert	10 000 €
Outre-Forêt	Spectacle bilingue La Traversée du temps dans le cadre de Territoire 1870	10 000€

Commune	Projet	Montant subvention
Bischwiller	La fête des fifres	10 000 €
	La programmation estivale	4 000 €
	Les sonates d'automne	10 000 €
	Connais mon musée	3 200 €
Weyersheim	Le programme d'animation de la bibliothèque	2 000 €
Hoerdt	Le messti hoerdtois	6 000 €
Woerth	Reconstitution de la bataille du 6 aout 1870	7 200 €
Gundershoffen	La fête des Lumières	10 000 €
Lauterbourg	Cinéma en plein air	2 000 €
Soultz- sous-Forêts	Festival de rue	4 000 €
Seltz	Cabaret La Budig	480 €

Montant total des subventions pour les évènementiels culturels : 78 880 €

▪ Résidences artistiques

Communauté d'agglomération	Projet	Montant subvention
Haguenau	OtandemO	9 658 €
La Plaine Du Rhin	J'aime la chasse?	13 472 €

Communes	Projet	Montant subvention
Bischwiller	D'Ici et d'Ailleurs	28 000 €
Reichshoffen	Winds Orchestra	1 702 €
	Le Barbier de Séville	5 700 €

Montant total des subventions pour les résidences artistiques : 58 532 €.

TERRITOIRE OUEST ALSACE

Sur avis de la 10^{ème} Commission Ouest Alsace - Saverne – Molsheim du 11 octobre 2021, il est proposé d'attribuer des subventions pour l'organisation de 6 Evènementiels culturels ainsi que pour 7 Résidences artistiques, pour un montant total de 213 074 € dont 76 074 € au titre de l'année 2022.

▪ **Evènementiels culturels**

Commune	Projet	Montant subvention
Duppigheim	Programme culturel du défilé de voitures anciennes	10 000 €
Marlenheim	Soirs d'été	5 858 €

Marmoutier	Festival Recup'Art	4 000 € Dont 1560 € en 2021 2440 € en 2022
Quatzenheim	Forum contre l'antisémitisme	512 €
Rosheim	Festival de l'humour	10 000 €
Wolschheim	Concert de Noël	1 200 €

Montant total des subventions pour les évènementiels culturels : 31 570 € dont 2 440 € au titre de l'année 2022.

▪ **Résidences artistiques :**

Communauté de communes	Projet	Montant subvention
Alsace Bossue	Résidence de l'illustrateur Maxence Dupeyre Résidence de création d'Inkyeong Kim	19 600 €
Hanau-La Petite Pierre	Résidence de Hanau-La Petite Pierre	36 000 € Dont 15 000 € en 2021 21 000 € en 2022
Pays de la Zorn	Résidences des bibliothèques de la Zorn	28 000 € Dont 5 630 € en 2021 22 370 € en 2022
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	Au grès de Rhoda	32 064 € Dont 20 000 € en 2021 12 064 € en 2022

Commune	Projet	Montant subvention
Saverne	Compagnie Les Méridiens	53 200 € Dont 35 000 € en 2021 18 200 € en 2022
Wasselonne	Faire société à Wasselonne	12 640 €

Montant total des subventions pour les résidences artistiques : 181 504 € dont 73 634 € au titre de l'année 2022.

TERRITOIRE EUROMETROPOLE

Sur avis de la 11^{ème} Commission Eurométropole de Strasbourg du 2 novembre 2021, il est proposé d'attribuer des subventions pour l'organisation de 6 Evènementiels culturels ainsi que pour 4 Résidences artistiques, pour un montant total de 183 600 € dont 31 200 € au titre de l'année 2022.

▪ **Evènements culturels**

Syndicat intercommunal à vocation unique	Projet	Montant subvention
SIVU Ravel (Ecole intercommunale de musique de Mundolsheim, Lampertheim, Vendenheim)	Animation Musiques Actuelles	5 820 €

Commune	Projet	Montant subvention
Achenheim	Spectacle Hiver	200 €
Entzheim	Festival L'Escale dans les Nuages	10 000 €
Fegersheim	Les Flâneries	10 000 €
Geispolsheim	Festival Alsacien	2 200 €
Holtzheim	Cinéma de plein-air	1 300 €

Montant total des subventions pour les évènements culturels : 29 520 €.

▪ **Résidences artistiques**

Commune	Projet	Montant subvention
Bischheim	Résidence artistique Sémaphore	15 200 € Dont 15 200 € en 2022
Bischheim	Résidence artistique Emmaüs	16 000 € Dont 16 000 € en 2022
Oberhausbergen	Résidence culturelle Bienvenue	30 400 €
Ostwald	York et Platonov	92 480 €

Montant total des subventions pour les résidences artistiques : 154 080 € dont 31 200 € au titre de l'année 2022.

TERRITOIRE CENTRE ALSACE

Sur avis de la 12^{ème} Commission Centre Alsace et de l'Equité territoriale du 4 octobre 2021, il est proposé d'attribuer des subventions pour l'organisation de 7 Evènements culturels ainsi que pour 5 Résidences artistiques pour un montant total de 176 053 € ainsi répartis :

▪ **Evènements culturels**

Communauté de communes	Projet	Montant subvention
Pays de Barr	Le Festival Clair de Rue et Clair de nuit	10 000 €
Ried Marckolsheim	La Nuit de la Lecture	320 €

Commune	Projet	Montant subvention
Andlau	Escape Game	780 €
Barr	Le Festival l'Air de Lire	6 000 €
Bebenheim	La Fête de la Bibliothèque	400 €
Erstein	Le Festival Gainsbourg Affirmatif	10 000 €
Sélestat	Les 500 ans de la mention sélestadienne de la tradition de l'arbre de Noël	10 000 €

Montant total des subventions pour les évènements culturels : 37 500 €.

- **Résidences artistiques**

Communauté de communes	Projet	Montant subvention
Vallée de Villé	Les Voix de Strass	10 000 €
Vallée de Villé	Les Jongleries au Climont	22 000 €

Commune	Projet	Montant subvention
Kaysersberg Vignoble	Hommage à Albert Schweitzer	36 800 €
Obernai	Compagnie Equinote	16 553 €
Sélestat	Création du Spectacle NOS	53 200 €

Montant total des subventions pour les résidences artistiques : 138 553 €.

TERRITOIRE REGION DE COLMAR

Sur avis de la 13^{ème} Commission Région de Colmar du 4 octobre 2021, il est proposé d'attribuer des subventions pour l'organisation de 6 Evènementiels culturels ainsi que pour 2 Résidences artistiques pour un montant total de 80 208 € ainsi répartis :

- **Evènementiels culturels**

Communauté de communes	Projet	Montant subvention
Rhin Brisach	Weekend des Arts de la rue	10 000 €

Communes	Projet	Montant subvention
Ensisheim	Weekend Vidéo-Gaming	4 000 €
Guebwiller	Noël Bleu	10 000 €
Issenheim	Street Graffiti & Music	7 200 €
Munchhouse	Cinéma de plein-air	800 €
Wintzenheim	Clair de Noël	3 600 €

Montant total des subventions pour les évènementiels culturels : 35 600 €.

- **Résidences artistiques**

Communauté de communes	Projet	Montant subvention
Munster	Le journal de l'Inutile	19 200 €
Guebwiller	Histoire des Jardins d'Alsace	25 408 €

Montant total des subventions pour les résidences artistiques : 44 608 €.

TERRITOIRE AGGLOMERATION DE MULHOUSE

Sur avis de la 14^{ème} Commission Agglomération de Mulhouse du 29 octobre 2021, il est proposé d'attribuer des subventions pour l'organisation de 2 Evènementiels culturels ainsi que pour 3 Résidences artistiques, pour un montant total de 193 700 € dont 50 700 € au titre de l'année 2022.

- **Evènementiels culturels**

Communes	Projet	Montant subvention
Ottmarsheim	La Médiathèque sur l'Herbe	1 200 €
Rixheim	Les Médiévales	10 000 €

Montant total des subventions pour les évènementiels culturels : 11 200 €.

▪ **Résidences artistiques**

Communauté d'agglomérations	Projet	Montant subvention
Mulhouse Alsace Agglomération	Résidence artistique JAIM	100 000 € Dont 49 300 € en 2021 Dont 50 700 € en 2022

Communes	Projet	Montant subvention
Mulhouse	Kalisto Théâtre	42 500 €
Mulhouse	1 000 Choristes	40 000 €

Montant total des subventions pour les résidences artistiques : 182 500 € dont 50 700 € au titre de l'année 2022.

TERRITOIRE SUD ALSACE

Sur avis de la 15^{ème} Commission Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller du 4 et 28 octobre 2021, il est proposé d'attribuer des subventions pour l'organisation de 2 Evènementiels culturels ainsi que pour 4 Résidences artistiques, pour un montant total de 137 073 €, ainsi répartis :

▪ **Evènementiels culturels**

Commune	Projet	Montant subvention
Bartenheim	Les Zanimos	833 €
Sierentz	Programme culturel du parc Eco-loisirs	3 600 €

Montant total des subventions pour les évènementiels culturels : 4 433 €.

▪ **Résidences artistiques**

Pôle d'Equilibre Territorial	Projet	Montant subvention
Pays de Sundgau	Arts Vivants	40 640 €
Pays de Sundgau	La Stuwa	40 000 €

Communauté de communes	Projet	Montant subvention
CC Sundgau	Les Contes des Trois Juras	32 000 €

Agglomération	Projet	Montant subvention
Saint- Louis Agglomération	La Caravane des Ecritures Actives	20 000 €

Montant total des subventions pour les résidences artistiques : 132 640 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De valider la possibilité de retenir, à l'échelle d'un même établissement public de coopération intercommunale, plusieurs projets portés par un ou des bénéficiaires distincts, dès lors que ces projets répondent aux ambitions du dispositif « contrats de rebond culturel » et s'inscrivent dans ses enjeux, sans limitation du nombre de projets soutenus par territoire ;
- D'élargir la liste des bénéficiaires potentiels de cette politique aux syndicats mixtes,
- D'attribuer les subventions de fonctionnement qui figurent en annexe 1 pour un montant total de 1 121 120 €, aux porteurs de projets listés dans cette même annexe et pour les projets qui y sont détaillés, au titre des Contrats de rebond culturel pour un montant de 963 146 € en 2021 et de 157 974 € en 2022 ;

- D'abroger la délibération n° CP-2021-6-6-9 du 31 mai 2021, mais uniquement en tant qu'elle prévoyait la passation obligatoire d'une convention pour les contrats de rebond culturel « Organisation d'événementiel culturel », qu'elle adoptait les deux modèles de convention afférents au dispositif « contrats de rebond culturel » et qu'elle imposait un versement en deux fois de toutes les subventions octroyées sur la base de ce dispositif ;
- De préciser que les subventions seront versées en une fois et qu'elles pourront être reversées en tout ou partie à un ou des opérateurs culturels au titre de leur contribution à la réalisation du Contrat de rebond culturel ;
- De décider que les subventions octroyées au titre des résidences artistiques pourront être versées dès l'entrée en vigueur de la présente délibération, mais que le maintien de ces subventions est subordonné à la signature, au cours du premier semestre 2022, d'une convention particulière établie sur la base du modèle-type joint en annexe 2 ;
- De m'autoriser à signer les conventions particulières précitées sur la base du modèle-type figurant en annexe 2 ;
- De préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P164O002 (Subventions EPCI - Contrats culturels de rebond).

Les imputations budgétaires sont détaillées dans les annexes financières, jointes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY